

Conditions de garantie

Si un produit s'avère défectueux pendant la période de garantie, le client peut faire recours contre Caravita Europe s.r.o. . **Le droit légal des clients ne se limite pas à la garantie.** Celle établie par Caravita Europe s.r.o. accorde à ses clients des droits supplémentaires indépendamment du droit légal. Ces derniers sont ainsi réglementés et répertoriés dans les conditions de garanties suivantes.

1. Rédacteur de la garantie

La garantie de Caravita a été élaborée par Caravita Europe s.r.o., Trencianska 19, 01851 Nova Dubnica, Slovaquie.

2. Durée de la garantie

La société Caravita Europe s.r.o accorde à certains produits, une période de garantie supplémentaire à celle prescrite par le droit légal. Les produits concernés sont ainsi garantis 5 ans ou 10 ans.

3. Zone d'application

La garantie de Caravita Europe s.r.o. s'applique dans tous les pays membres de l'Union Européenne.

4. Etendue de la garantie

La garantie s'étend à tous les produits et composants concernés par celle-ci.

La garantie peut être, dans la mesure du possible, appliquée par l'acquéreur selon deux procédés :

- a) Livraison gratuite des pièces de rechanges, pour que l'acquéreur fasse lui-même les réparations.
- b) Renvoi des produits défectueux à Caravita Europe s.r.o. soit en Allemagne, Lilienthalstraße 10, 85080 Gaimersheim, soit en Slovaquie, Trencianska 19, SK-01851 Nova Dubnica, pour une réparation gratuite dans nos ateliers.
- c) Les coûts des pièces de rechange et de réparations effectuées par la société Caravita Europe s.r.o., sont pris en charge par Caravita Europe s.r.o. mais non les frais de transport.
- d) Dans le cas où des pièces de rechanges identiques ne seraient plus disponibles, la société Caravita Europe s.r.o. se réserve le droit de livrer des pièces équivalentes, afin d'assurer le bon fonctionnement du produit.

5. Démarches à suivre

- a) Pour tout défaut constaté pendant la période de garantie, le client doit faire valoir ses droits immédiatement et signaler ce dernier dans les 7 jours suivants le constat.
- b) Les dommages liés au transport, visibles de l'extérieur, doivent être immédiatement signalés au transporteur, ainsi qu'à l'expéditeur.
- c) Le transport aller-retour des pièces défectueuses et réparées sont aux propres risques et frais du client.
- d) Les droits de garantie ne sont valables qu'à partir du moment où une copie de la facture ou son original si nécessaire, est joint avec le produit.
- e) Si l'acquéreur souhaite recevoir des pièces de rechange gratuitement, les pièces défectueuses doivent être renvoyées au préalable à la société Caravita Europe s.r.o, afin d'être contrôlées.

5. Exclusions de la garantie

Sont exclus de la garantie:

- a) les produits ayant été abîmés ou cassés par force majeure ou à cause d'intempéries tel que le vent, la grêle, la neige, le gel etc,
- b) les produits ayant été entreposés et exploités dans des conditions non-conformes aux spécifications techniques,
- c) les dommages causés par une mauvaise manipulation et en particulier par l'inobservation du mode d'emploi,
- d) tout produit ayant fait l'objet de modifications,
- e) tout défaut causé suite à une manœuvre mécanique inappropriée ou autre genre de dégât,
- f) toute usure normale du produit, qui n'influence pas son bon fonctionnement et
- g) tout dommage résultant de l'utilisation d'un produit déjà défectueux.

6. Erreur d'utilisation

S'il s'avère que le défaut du produit déclaré résulte d'un stockage, d'une utilisation ou d'un maniement incorrect, la société Caravita Europe s.r.o se réserve le droit de facturer au client les frais de contrôle.

7. Règlement complémentaire

- a) Les déterminations ci-dessus réglementent les relations de garantie avec la société Caravita Europe s.r.o comme suit :
- b) Avec cette garantie tous les droits, en particulier de résiliation et de réduction des engagements, ne sont pas pris en compte.
La garantie n'accorde aucune indemnisation.
- c) Est particulièrement exclue de ce contra, toute indemnité quant à la perte de gains et le remboursement de dommages directs ou indirects.
- d) La garantie est uniquement valable pour le premier acquéreur et ne peut en aucun cas être transmise à un tiers.

9. Déterminations finales

- a) Ces conditions de garantie s'inscrivent uniquement dans le droit de la République fédérale d'Allemagne. Cette convention est valable vis-à-vis d'un consommateur, dans la mesure où aucune convention légale établie par le pays où se trouve son domicile, n'est contraignante et vient limiter celle-ci.
- b) Si le client est commerçant, seul le tribunal d'Ingolstadt sera compétent en cas de litiges concernant les conditions de garantie.
- c) **Le droit légal des clients ne se limite pas à cette garantie. Les règlements mentionnés ci-dessus rentrent en compte parallèlement et en supplément au droit légal en vigueur.**